

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 22 octobre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Nicolas MATT

Procuration(s) :

Madame Laurence MULLER-BRONN ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise BEY ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Thierry CARBIENER ayant donné pouvoir à Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Paul HEINTZ ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Martine JUNG, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

**N° CD/2018/056 - 010 - Gestion Financière**  
**Projet de décision budgétaire modificative n° 2 (DM2) pour 2018**

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- par amendement du président en séance, décide à l'unanimité, du principe d'apporter une aide financière en faveur du Département de l'Aude suite aux violentes intempéries survenues au mois d'octobre 2018, et de proposer l'affectation de cette subvention lors d'une prochaine réunion de la Commission Permanente ;

- décide, à l'unanimité, que cette aide s'élève à un montant de 10 000 euros en faveur du Département de l'Aude ;

- décide d'approuver, à la majorité, le projet de DM2 pour l'exercice 2018 et en arrête les chiffres définitifs du budget principal et des budgets annexes tels qu'ils figurent dans le projet.

- décide de procéder à la régularisation du déficit de trésorerie de 3,5 M€ constaté auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin selon les disponibilités financières du Département en fin d'exercice.

- décide d'arrêter les tarifs du parking commun au Vaisseau et aux Archives Départementales conformément à l'annexe jointe à la présente délibération. Ces tarifs, soumis à un taux de TVA de 20%, s'appliqueront à compter de la date exécutoire de la présente délibération.

- décide de relever la prescription quadriennale sur le solde de 8 212 € restant à verser à la Commune de Saâles dans le cadre de la subvention attribuée au titre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

- décide d'autoriser la Commune de Zeinheim à reverser à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, la subvention de 2 538 € versée par le Département au titre de titre des dégâts causés par les intempéries de 2016.

- décide d'attribuer une subvention de 68 € à l'école élémentaire de Schirmeck au titre du projet intergénérationnel à Wackenbach mis en œuvre dans le cadre du Mois des Aidants.

- décide d'admettre en non-valeur pour ce qui concerne :

o le budget principal un montant total de 421 052,02 € dont 32 500,41 € pour les créances éteintes ;

o le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses un montant total de 1 025,23 € TTC ;

- conformément au document annexé à la présente délibération, décide d'admettre en non-valeur :

o au titre des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), un montant de 713 €,

o au titre de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS), un montant total de 1 437 € ;

- décide d'accorder des remises gracieuses sur le budget départemental pour un montant total de 64 102,73 €.

- décide d'autoriser M. le Payeur Départemental à passer les écritures suivantes :

Régularisation des encaissements

Débit C/1311 N° 1311/MANUSCRIT/2007 pour 5 750,00€, AUT\_01\_07\_00027

Débit C/1311 N° 1311/DOSSIERS/2009 pour 2 000,00 €, AUT\_01\_09\_00144

Crédit C/1068 pour 7 750,00 €

Débit C/1068 pour 7 750,00 €

Crédit C/1321 pour 7 750,00 €

Régularisation des reprises

Crédit C/13911 N° 1311/MANUSCRIT/2007 pour 2 530,00 €

Crédit C/13911 N° 1311/DOSSIERS/2009 pour 720,00 €

Débit C/1068 pour 3 250,00 €

- décide d'attribuer au Payeur départemental l'indemnité pour un montant de 8 334,52 € au titre de l'année 2018.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à la majorité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181022-lmc1120845-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 25/10/18